



Le sous-préfet de Yaoundé II, Mamadi Mahamat, a interdit la tenue ce vendredi 14 août 2020, du mariage à l'état-civil de Olivier Bibou Nissack, porte-parole de l'opposant Maurice Kamto.

Cette surprenante nouvelle est tombée hier en fin de soirée, le mariage d' Olivier Bibou Nissack, prévu ce 14 août, a été interdit par le chef de terre de Yaoundé 2.

L'administrateur civil pour justifier sa décision évoque **une manifestation publique non déclarée** . « **Comment une autorité administrative peut-elle interdire un citoyen de se marier ?** », s'interroge-t-on de part et d'autre.

Le sous-préfet Mamadi Mahamat note également que le Secrétaire d'Etat civil, Valentin Leuwoua, est frappé d'un défaut de qualifié. Bien plus, il rappelle que Sa Majesté Biloa Effa officier d'Etat civil commis pour célébrer le mariage, tombé en disgrâce, suite à une décision du ministre de l'Administration territoriale, Paul Atanga Nji, prise le 6 décembre 2019, et qui le destituait de ses fonctions de chef traditionnel de 3e degré de Messa Nkoaba'a.

Sur Equinoxe radio, Olivier Bibou Nissack a réagi « **J'ai honte pour mon pays, Les règles qui gouvernent l'exercice du mariage relèvent du droit des personnes. Elles sont donc régies au plan judiciaire et non administratif, c'est une garantie constitutionnelle. C'est**

un acte, motivé par des intérêts de politique politicienne, qui traîne dans la boue l'image de l'administration publique camerounaise... Je me rendrai à l'hôtel Massao avec mon témoin, Maurice Kamto. Nous allons célébrer avec les convives et je vais me constituer prisonnier s'il le faut, qu'on m'arrête parce que j'ai émis le noble vœu de vouloir me marier ».

Au moment où nous mettons cette brève en ligne, Olivier Bibou Nissack, accompagné de certains cadres du MRC, se trouve déjà à l'intérieur de l'hôtel où doit se tenir la célébration. Mais les forces de sécurité sont déjà faction, ceci pour dissuader toute tentative de rassemblement.

Affaire à suivre...